



DECISION N° **002** /RESER/PR du **15/11/2019**
portant nomination des membres du Bureau National du Réseau Sous-Régional de Recherche en Energies Renouvelables (RESER), section CÔTE D'IVOIRE

Le Président Régional du RESER

- VU l'Atelier des 26 et 27 avril 2018, tenu à Yamoussoukro, ayant consacré la création du Réseau Sous-Régional de Recherche en Energies Renouvelables ;
- VU l'Autorisation Préfectorale N° 1905 du 09 octobre 2018 portant reconnaissance légale du Réseau Sous-Régional de Recherche en Energies Renouvelables ;
- VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale électorale de Lomé du 22 décembre 2018, portant désignation des membres du Bureau Local du Réseau Sous-Régional de Recherche en Energies Renouvelables ;
- VU l'Assemblée Générale électorale de Cotonou du 22 février 2019, portant élection du Président et des membres du Bureau Régional du Réseau Sous-Régional de Recherche en Energies Renouvelables ;
- VU les Statuts et Règlement Intérieur du Réseau Sous-Régional de Recherche en Energies Renouvelables ;
- VU les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : Sont nommées dans les fonctions précisées en face de leur nom, pendant la durée prescrite par les textes du RESER, les personnes suivantes :

N°	POSTE	NOM ET PRENOMS	NATIONALITE	PROFESSION	ADRESSE
01	Président	ACHI DAVID	Ivoirienne	Directeur Général	Entreprise AD SOLAR
02	Vice-Président	DIARRA MOUSTAPHA	Ivoirienne	COM TEAM / Ingénieur	Ordre des Ingénieurs Industriels de Côte d'Ivoire / SIR
03	Secrétaire Général	TANOE KOFFI FERNANDEZ	Ivoirienne	Assistant	Université Nangui Abrogoua
04	Trésorier	KOUAME BOSSON	Ivoirienne	Directeur Général	ENERGY COTE D'IVOIRE
05	Chargé de Communication	GBOSSOU CHRISTOPHE	Ivoirienne	Chercheur	IREN /UNA
06	Commissaire aux Comptes	N'GUESSAN BLATE	Ivoirienne	Informaticien	Groupe Ecoles d'Abidjan

... / ...

Article 2 : Les personnes ainsi nommées auront droit aux avantages prévus par les Statuts et Règlement Intérieur du RESER.

Article 3 : La présente décision, qui prend effet à la date de sa signature, sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 15/11/2019

Le Président



Prof. N'GUESSAN Yao